

SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES
DE DIEPPE

6, Bld Georges Clémenceau

76884 DIEPPE cedex

Tél : 02 32 14 05 50

REPUBLIQUE 05 52

FRANÇAISE

sie.dieppe@finances.gouv.fr

Réception uniquement sur rendez-vous

Finances

ATTESTATION DU SERVICE DES IMPOTS DES
ENTREPRISES (SIE)
OU DE LA DIRECTION DES GRANDES
ENTREPRISES DEMANDEE AU TITRE DE LA
PROCÉDURE DE LIQUIDATION AMIABLE



FINANCES PUBLIQUES

En application de l'article R237-7 du Code de commerce le liquidateur doit déposer une attestation de régularité fiscale au greffe du tribunal de commerce en annexe au registre du commerce et des sociétés. La présente attestation se substitue à l'attestation de régularité fiscale délivrée dans le cadre des marchés publics, lorsque la société ne relève pas des impôts commerciaux.

Désignation du demandeur

DENOMINATION : SCI A2B2

ADRESSE du principal établissement ou du domicile de l'exploitant :

4, route de Varenville
76730 BACQUEVILLE en Caux

N° SIRET : 878 035 963

Date et lieu Bacqueville 02/07/26

(signature et qualité du demandeur)

G. BUCHER Gérant

RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date de réception de la demande : 12/09/2025

Il est attesté que, SCI A2B2

est en règle au regard des obligations fiscales lui incombant.

Date : 12/09/2025

Signature et cachet du Chef de service

Laëtitia LESCENE
Contrôleur des Finances Publiques



¹ Nom, prénom, dénomination, tels qu'indiqués dans le cadre « Désignation du demandeur »